

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 6 décembre 2019

PRESENTS : M. MASSION, Maire, M. MARUT, Mme DUBOIS, M. ROULY, Mme GUILLEMIN, M. ROSAY, Mme MAILLET, M. BERENGER, Mme PLATE, M. EZABORI, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

M. TAILLEUX, M. BOUTEILLER, Mme DUNET, M. TERNATI, Mme THEBAULT, Mme BERENGER, Conseillers Municipaux Délégués.

M. PREPOLESKI, Mme ARSENE, Mme PLOQUIN, Mme VENARD, Mme RIDEL, Mme QUINIO, Mme FERON, Mme ANGLEZI, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. BACHELAY, Conseiller Municipal Délégué.

M. BRUNEAU, M. ASSE, Mme CLUZAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : M. SYLLA, M. BONNEAU, Mme PLANQUOIS EL HOCINE, M. FORFAIT, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRES DE SEANCE : M. EZABORI, Adjoint au Maire, assisté de Mme TARANTINI, Rédactrice juridique.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Présents : 25

Nombre de Votants : 28 (3 pouvoirs).

BUDGETS PRIMITIFS : VILLE – CLOS DU PERE JULES – EXERCICE 2020

Note de présentation

Ce projet de budget traduit les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 octobre dernier, ainsi que les modifications apportées à la prospective et au Plan Pluriannuel d'Investissement qui viennent d'être examinées. Dans un contexte financier toujours contraint, la Ville de Grand Quevilly continue de veiller à la bonne gestion des deniers publics, afin de pouvoir maintenir un volume important d'investissement qui, en plus de développer l'offre de services à la population, constitue un soutien significatif à l'emploi local.

Présentation synthétique des équilibres budgétaires

Ce projet de budget primitif 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à 35 939 158 € (35 704 878 € en 2019) pour la section de fonctionnement et à 11 809 158 € (contre 9 680 778 € en 2019) pour la section d'investissement.

Sans majoration des taux de fiscalité, ce qui constituait la base d'engagement du programme municipal, le niveau d'autofinancement est maintenu en atteignant 2 982 935 €. Il s'élevait à 3 275 432 € en 2019. Le niveau soutenu de la section d'investissement permet d'inscrire 1 100 000 € de FCTVA qui, ajouté à une mobilisation active de subventions et à des cessions d'éléments du patrimoine immobilier, permet d'inscrire une recette de 3 074 769 €.

Recettes réelles de fonctionnement

Ce projet de budget 2020 a été élaboré dans un contexte économique national qui demeure fragile. Les effets de la crise économique ne sont toujours pas surmontés, ils impactent toujours l'emploi et le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Les annonces gouvernementales des dernières semaines ne permettent pas d'envisager l'avenir avec sérénité.

Néanmoins, pour cette année, la part forfaitaire de la DGF devrait être maintenue et la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pourrait évoluer à la hausse pour les communes bénéficiaires. Par ailleurs, les transferts à la Métropole sont stabilisés depuis l'exercice 2017.

Le produit de la fiscalité directe est évalué à 14 324 830 € en intégrant la revalorisation nominale des bases et l'augmentation de leur nombre. Ce montant comprend notamment une partie de la taxe d'habitation dont on suivra attentivement l'évolution dans l'attente de sa disparition en 2020. Depuis 2010, la préparation budgétaire se poursuit en reconduisant la stabilité des taux de fiscalité, alors même que les taux municipaux demeurent inférieurs aux moyennes observées dans notre région.

Dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont maîtrisées grâce aux efforts de gestion - de projets nouveaux ont ainsi pu être réalisés (poursuite du plan mémoire, COP 21 locale) - et aux efforts d'optimisation de la dépense publique engagés de longue date.

→ La masse salariale s'établit à 19 333 800 €, équivalente à 2019, du fait notamment d'une politique ambitieuse des ressources humaines basée sur la formation et la qualification du personnel, l'informatisation et l'équipement des services, ainsi que l'accompagnement individualisé des agents.

→ Les frais financiers sont limités à 20 000 €, en raison du niveau d'endettement très faible de la Ville.

Concernant les autres dépenses, il convient de souligner pour l'année à venir :

- Des efforts significatifs pour réduire les frais d'administration (achat de fournitures, frais d'impression, télécommunication, énergie...);
- Un soutien constant au monde associatif culturel, sportif et de loisirs, concrétisé par un niveau de subvention élevé et un accompagnement au quotidien des associations;
- Une politique culturelle et d'animation de la Ville ambitieuse, illustrée par la participation à Normandie Impressionniste, la programmation diversifiée des établissements culturels (Théâtre Dullin, Médiathèque, Maison des Arts, Ecole de musique) et les nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année à travers la Ville, comme la Fête du Jeu prévue à nouveau en 2020;
- Un effort constant et innovant dans le cadre de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse avec un renouvellement du matériel et des jeux d'éveil dans les crèches, l'achat d'outils numériques innovants pour les écoles et des activités riches pour les jeunes;

- La prise en compte de la problématique de la sécurisation des biens et des personnes pour une qualité de vie toujours améliorée. Les interventions de sécurité publique et la politique de prévention seront renforcées ;
- La prise en compte des difficultés rencontrées par nos concitoyens et le souci constant du « Bien vieillir », à travers l'augmentation de la subvention versée au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) et ;
- La réalisation d'actions innovantes dans le cadre de la Cop 21 locale avec l'intégration de la démarche Cit'ergie et l'adhésion de plusieurs classes d'écoles au dispositif Watty.

Les dépenses et les recettes d'investissement

La Ville se concentre sur le développement et l'amélioration d'un patrimoine mobilier de qualité. L'effort réalisé en ce sens se manifeste par l'inscription d'un montant de crédits qui demeure élevé.

Les projets retenus concernent des **investissements récurrents** (aménagement, sécurisation, réhabilitations de bâtiments), **des grands projets qui se poursuivent** (réhabilitation de l'école Levillain, tribunes au stade du Chêne à Leu, nouveau terrain au Stade Delaune...) et **ceux qui débutent** (aménagement de la place Delacroix, rénovation du Théâtre).

On retiendra dans les domaines suivants :

De l'éducation

- La poursuite du programme de motorisation des volets (100 K€) ;
- La restructuration du restaurant scolaire J. Zay / H. Ribière (300 K€) ;
- Les études relatives à la restructuration de l'école C. Perrault (450 K€) ;
- La mise en place d'une étude pour un projet participatif de cours « plus écologique » ;
- Le déploiement du réseau informatique dans les classes maternelles ainsi que des ENI supplémentaires pour les élémentaires (161 K€).

De la vie associative, culturelle et sportive

- La construction d'un nouveau bâtiment tribune-vestiaires au Chêne à Leu (1 250 K€) ;
- Les études relatives à la restructuration complète du Théâtre C. Dullin (350 K€) ;
- La rénovation du gymnase Tabarly (320 K€) ;
- La réalisation d'un vestiaire sur le site de Delaune (300 K€).

- La requalification de l'espace SESAM (160 K€) ;
- Les travaux de sécurité à la Médiathèque (60 K€) ;
- Des études de programmation pour plusieurs bâtiments à vocation associative : gymnase Géo André, piscine, ex-poste sur l'avenue Blum (85 K€)

De développement durable dans le respect de l'environnement et les investissements d'avenir

- Les crédits consacrés spécifiquement aux économies d'énergie contenus dans le contrat P1, P2, P3 s'élèvent à 96 000 € ;
- Des crédits dédiés à l'aménagement de divers espaces verts (181 K€), les aires de jeux (120 K€) et à l'aménagement urbain (130 K€ pour la rénovation de l'Esplanade Tony Larue et 500 K€ pour la place E. Delacroix) ;
- Le programme de rénovation des immeubles en lien avec la société Quevilly Habitat (800 K€) ;
- Les études d'urbanisme pour l'aménagement de Matisse III (50 K€) ;
- Un schéma de modernisation des moyens informatiques de 683 K€ qui vise, par la dématérialisation, à moderniser la relation des services avec nos concitoyens.
- L'acquisition du site Allorge (2,1 M€).

Le budget annexe « Clos du Père Jules » s'équilibre lui aussi en dépenses et en recettes à 3 831 868,61 € en fonctionnement et à 2 357 998,61 € en investissement. Il traduit la pleine réalisation de la première phase et la mise en place de la 2^{ème} tranche de l'opération d'aménagement.

Tels sont les éléments les plus significatifs du projet de budget primitif 2020 et de son budget annexe qui vous sont proposés et dont le détail figure dans le projet de délibération ci-joint.

BUDGETS PRIMITIFS : VILLE – CLOS DU PERE JULES – EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal,

- Ayant entendu le rapport de Monsieur Nicolas ROULY, Adjoint au Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-1612-1 et suivants,
- L'instruction comptable et budgétaire M14,
- L'avis favorable de la 3^{ème} commission,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif pour 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- Adopte par chapitres budgétaires ces projets de budgets et autoriser le versement des subventions répertoriées en annexe :

BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA VILLE :

LIBELLE	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
<u>DEPENSES</u>	
011 Charges à caractère général	7 660 449 €
012 Charges de personnel & frais assimilés	19 333 800 €
65 Autres charges de gestion courante	4 831 929 €
66 Charges financières	20 000 €
67 Charges exceptionnelles	276 000 €
023 Virement à la section d'investissement	7 418 €
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	3 809 562 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	35 939 158 €
<u>RECETTES</u>	
013 Atténuation de charges	70 000 €
70 Produits des services, du domaine & ventes diverses	1 725 875 €
73 Impôts & taxes	23 070 177 €
74 Dotations, subventions & participations	9 469 682 €
75 Autres produits de gestion courante	653 697 €
76 Produits financiers	69 682 €
77 Produits exceptionnels	46 000 €
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	834 045 €
RECETTES DE L'EXERCICE	35 939 158 €

LIBELLE	MONTANT
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
<u>DEPENSES</u>	
* <u>Dépenses d'équipement :</u>	
20 Immobilisations incorporelles	473 100 €
204 Subventions d'équipement versées	1 320 000 €
21 Immobilisations corporelles	3 854 883 €
23 Immobilisations en cours	5 010 000 €
* <u>Dépenses des opérations financières :</u>	
16 Emprunts & dettes assimilées	206 000 €
27 Autres immobilisations financières	31 130 €
* <u>Dépenses d'ordre :</u>	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	834 045 €
041 Opérations patrimoniales	80 000 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	11 809 158 €
<u>RECETTES</u>	
* <u>Recettes d'équipement :</u>	
13 Subventions d'investissement	1 986 150 €
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 731 409 €
* <u>Recettes des opérations financières :</u>	
10 Dotations, fonds divers & réserves	1 100 000 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	6 000 €
27 Autres immobilisations financières	272 619 €
024 Produits des cessions	816 000 €
* <u>Recettes d'ordre :</u>	
021 Virement de la section de fonctionnement	7 418 €
040 Opération d'ordre de transferts entre sections	3 809 562 €
041 Opérations patrimoniales	80 000 €
RECETTES DE L'EXERCICE	11 809 158 €

BUDGET PRIMITIF 2020 DU LOTISSEMENT DU CLOS DU PERE JULES :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
011 Charges à caractère général	1 504 500,00 €	
70 Produits des services du domaine et ventes		1 473 370,00 €
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	2 326 868,61 €	2 357 998,61 €
Total Section de Fonctionnement	3 831 868,61 €	3 831 368,61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
040 Opération d'ordre de transferts entre sections	2 357 998,61 €	2 326 868,61 €
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00 €	31 130,00 €
Total Section d'Investissement	2 357 998,61 €	2 357 998,61 €
TOTAUX	6 189 367,22 €	6 189 367,22 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

N. ROULY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Accusé de réception en préfecture
076-217603224-20191213-1312201905-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019